

États financiers du

**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
ABITIBIWINNI**

31 mars 2015



CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2,3
 ÉTATS FINANCIERS	
État consolidé des résultats	4,5
État consolidé du déficit cumulé	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de l'investissement net en immobilisations	8
État consolidé de la variation de la dette nette	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-29
 AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Annexes 1 à 147 : États des revenus et des dépenses par projet classés par secteur d'activités	
Gouvernement - Annexes 1 à 4	30-34
Administration - Annexes 5 à 22	35-55
Développement des ressources humaines - Annexes 23 à 34	56-68
Éducation - Annexes 35 à 56	69-93
Santé - Annexes 57 à 82	94-121
Travaux publics - Annexes 83 à 95	122-137
Assistance sociale - Annexes 96 à 99	138-142
Développement économique - Annexes 100 à 104	143-148
Sécurité publique - Annexes 105 à 110	149-155
Habitation - Annexes 111 à 126	156-172
Culture, Patrimoine et Territoire - Annexes 127 à 136	173-183
Autres - Annexes 137 à 147	184-195

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Exercice terminé le 31 mars 2015

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Conseil) et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et ont été approuvés par le Chef et les conseillers du Conseil.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers consolidés ne sont pas précis puisqu'ils comprennent certains montants fondés sur des chiffres estimatifs et des jugements. Lorsqu'il existe d'autres méthodes comptables, la direction choisit celles qu'elle juge les plus pertinentes dans les circonstances, de sorte que les états financiers consolidés soient présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil tient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de haute qualité, moyennant des frais raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour procurer une certitude raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs du Conseil sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe au Conseil de faire en sorte que la direction s'acquitte de ses obligations pour la présentation de l'information financière, ainsi que d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés.

Le Chef et le Conseil exercent leurs responsabilités envers les états financiers consolidés par le biais du quorum des membres du Conseil. Le Chef et les conseillers se réunissent avec les auditeurs pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant.

Les états financiers consolidés ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. selon les normes canadiennes d'audit au nom des membres. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a entièrement et librement accès au Conseil.

B - Kibar

Pour : Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Françoise Ruyault

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Chef et conseillers du
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni au 31 mars 2015, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de son déficit cumulé, de son investissement net en immobilisations, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément aux exigences des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (A.A.D.N.C.) et sont présentées aux pages 30 à 195. De plus, les budgets sont présentés lorsqu'ils sont disponibles.

1

Deloitte S.E.N.C.R.L / a.r.l.

Le 17 juillet 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112314

CONSEIL DE LA PREMIERE NATION ABITIBIWINNI

Etat consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
REVENUS		
A.A.D.N.C. - Lettre de revue	107 044	(96 246)
A.A.D.N.C. - Contribution globale	4 109 034	4 072 157
A.A.D.N.C. - Contributions préétablies	329 073	549 213
A.A.D.N.C. - Contributions fixes	117 175	174 396
A.A.D.N.C. - (Récupération)	-	(89 492)
A.A.D.N.C. - Surplus à rembourser	(65 469)	(99 444)
Avenir d'enfants - (Récupération)	-	(16 060)
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	226 954	226 954
Commission scolaire Harricana	8 000	8 000
Conférence Régionale des élus	25 000	-
Conseil en Éducation des Premières Nations	714 313	652 517
Conseil en Éducation des Premières Nations - (Récupération)	(36 915)	(14 589)
Contributions des usagers	68 280	-
C.S.S.S.P.N.Q.L.	70 958	57 767
C.S.S.S.P.N.Q.L. - Surplus à rembourser	(66 895)	-
Déneigement	13 668	825
D.R.H.A.K.	185 651	176 714
D.R.H.A.K. - (Récupération)	-	(1 422)
Gendarmerie royale du Canada	85 880	78 009
I.D.D.P.N.Q.L.	55 000	-
Inscriptions et commandites	68 268	87 885
Location	19 633	15 348
Mamu Sibi Construction	8 587	64 783
Ministère de la Culture et des Communications du Québec	10 000	40 000
Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles	132 000	132 000
Ministère du Conseil exécutif	-	1 500
Québec en forme	25 600	-
Revenus de loyers	509 245	428 216
Revenus de loyers excédentaires	4 317	-
Revenus d'administration	436 948	361 156
Revenus de bingo	66 144	48 984
Revenus d'emprunts	932 015	1 026 635
Revenus d'intérêts	12 026	156 120
Revenus divers	391 600	152 262
Revenus de vente de publicité	13 238	16 825
Santé Canada	1 616 155	1 518 026
Santé Canada - (Récupération)	-	(56 391)
Santé Canada - Déficit recouvré	12 630	37 380
Santé Canada - Surplus à rembourser	(4 171)	(45 354)
Secrétariat aux affaires autochtones	178 550	85 832
Société canadienne d'hypothèques et de logement	256 977	372 511
S.P.P.C.C. et Sécurité publique du Québec	339 615	440 293
S.P.P.C.C. et Sécurité publique du Québec - (Récupération)	(6 660)	-
Utilisation de la réserve de remplacement	41 700	-
Revenus reportés de l'année précédente	408 977	522 456
Revenus reportés à l'année suivante	(329 269)	(408 977)
Transfert à l'état de l'investissement net en immobilisations	(933 602)	(1 927 492)
Vente de biens	4 368 976	4 358 508
	14 526 250	13 107 805

CONSEIL DE LA PREMIERE NATION ABITIBIWINNI**Etat consolidé des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
DÉPENSES		
Gouvernement	565 800	473 147
Administration	1 358 823	1 202 147
Développement des ressources humaines	283 438	292 885
Éducation	2 595 128	2 249 535
Santé	2 208 252	2 017 458
Travaux publics	1 110 710	947 255
Assistance sociale	994 932	844 241
Développement économique	219 395	185 071
Sécurité publique	459 348	490 907
Habitation	1 500 000	969 395
Culture, Patrimoine et Territoire	370 479	273 890
Autres	3 979 218	4 830 704
	15 645 523	14 776 635
PERTE NETTE	(1 119 273)	(1 668 830)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
État consolidé du déficit cumulé
Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 \$	2014 \$
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉABLTI	(904 721)	(372 613)
PERTE NETTE	(1 119 273)	(1 668 830)
	(2 023 994)	(2 041 443)
AFFECTATION PROVENANT DE LA RÉSERVE D'IMMOBILISATIONS	-	33 685
AJUSTEMENT DÛ À LA CONSOLIDATION DE LA FILIALE	-	(47 122)
AJUSTEMENTS DES FONDS RÉSERVÉS - ARTICLE 95	50 466	93 544
TRANSFERT À L'ÉTAT DE L'INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENT	1 078 302	1 056 615
	1 128 768	1 136 722
SOLDE À LA FIN	(895 226)	(904 721)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Débiteurs (note 3)	2 144 234	2 719 274
Stocks	86 117	114 257
Placements (note 4)	869 125	860 000
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions (note 5)	1 011 437	1 042 787
	4 110 913	4 736 318
PASSIFS FINANCIERS		
Découvert bancaire	1 321 823	1 048 493
Emprunt bancaire (note 10)	256 194	659 564
Créditeurs et charges à payer	894 235	1 207 640
Revenus reportés (note 11)	329 269	408 977
Contributions à rembourser (note 7)	236 024	224 529
Fonds inutilisés à long terme	-	102 097
Dette à long terme (note 12)	4 511 667	3 791 500
	7 549 212	7 442 800
DETTE NETTE	(3 438 299)	(2 706 482)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	24 037	62 630
Immobilisations corporelles (note 6)	18 479 479	18 624 180
	18 503 516	18 686 810
EXCÉDENT CUMULÉ (note 8)	15 065 217	15 980 328

Éventualités (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CHEF ET LES CONSEILLERS

B - Kintali
Françoise Lymette

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
État consolidé de l'investissement net en immobilisations
Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS AU DÉBUT	14 947 028	14 994 466

VARIATION DE L'INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS

Plus :

Ajustement dû à la consolidation de la filiale	-	47 122
Acquisition d'immobilisations	933 602	1 927 492
Remboursement de la dette à long terme	228 426	230 403
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	12 033	14 795
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS AU DÉBUT	1 174 061	2 219 812

Moins :

Produit d'emprunts à long terme	989 015	1 210 635
Amortissement des immobilisations	1 078 302	1 056 615
	2 067 317	2 267 250
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS À LA FIN	14 053 772	14 947 028

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
PERTE NETTE	(1 119 273)	(1 668 830)
VARIATION DES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(933 602)	(1 927 492)
Amortissement des immobilisations	1 078 302	1 056 615
	144 700	(870 877)
VARIATION DES AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS		
Variation des frais payés d'avance	38 593	49 623
VARIATION DES SURPLUS ET RÉSERVES		
Variation des surplus et réserves	(41 911)	(36 449)
Variation du surplus en fiducie	10 561	8 333
Financement des investissements par le surplus en immobilisations	185 047	962 056
Ajustement dû à la consolidation de la filiale	-	(47 122)
Ajustements aux années antérieures (Article 95)	50 466	93 544
	204 163	980 362
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(731 817)	(1 509 722)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(2 706 482)	(1 196 760)
DETTE NETTE À LA FIN	(3 438 299)	(2 706 482)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(1 119 273)	(1 668 830)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 078 302	1 056 615
Perte de valeur sur achalandage	-	23 702
	(40 971)	(588 513)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 14)	260 155	(175 121)
	219 184	(763 634)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajustement dû à la consolidation de la filiale	-	(47 122)
Variation des placements	(9 125)	(342 124)
Variation de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions	31 350	28 116
Acquisition d'immobilisations corporelles	(933 602)	(1 927 492)
	(911 377)	(2 288 622)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Ajustement des fonds réservés (Article 95)	50 466	93 544
Variation du surplus en fiducie	10 561	8 333
Variation des subventions excédentaires (Article 95)	(23 735)	(3 765)
Variation de la réserve de remplacement (Article 95)	(46 343)	(55 069)
Variation de l'emprunt bancaire	(403 370)	319 564
Variation du surplus d'opérations réservé (Article 95)	28 167	22 385
Financement des investissements par le surplus en immobilisations	185 047	962 056
Variation des fonds inutilisés à long terme	(102 097)	102 097
Financement à long terme	989 015	1 302 582
Remboursement de la dette à long terme	(268 848)	(272 801)
	418 863	2 478 926
DIMINUTION NETTE DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(273 330)	(573 330)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(1 048 493)	(475 163)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	(1 321 823)	(1 048 493)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent du découvert bancaire.

Renseignements complémentaire (note 14)

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Première Nation est une entité légale non incorporée tel que défini dans la Loi sur les Indiens. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Changement de méthode comptable

La Première Nation a adopté le chapitre SP 3260, « Passif au titre des sites contaminés » pour l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2014. Ce nouveau chapitre exige de déterminer s'il existe un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé lorsque qu'elle cesse d'en faire un usage productif ou lorsqu'un événement imprévu donne lieu à une contamination. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Première Nation.

Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux gouvernements locaux et émis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Les principes de la comptabilité par fonds ont été utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les comptes sont classés dans les fonds conformément aux exigences spécifiées, activités et objectifs. La méthode de comptabilité d'exercice est suivie pour la constatation des revenus et dépenses.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de sa filiale détenue à 76 %, Gazonord inc. Étant donné que la Première Nation a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives, la filiale a été consolidée à 100%.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Investissement net en immobilisations

L'investissement net en immobilisations est composé de toutes les immobilisations comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé à compter de leur mise en service en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, sur la durée et aux taux suivants :

Bâtiments communautaires	Dégressif	2,5%
Maisons résidentielles	Linéaire	25 ans
Matériel roulant	Dégressif	10 à 20 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20%
Réseau routier	Dégressif	5%
Systèmes sanitaires	Dégressif	2,5%

Produits

Les produits sont enregistrés dans la période spécifiquement prévue selon les ententes de financement avec les différentes agences gouvernementales et autres organismes. Le financement reçu d'avance aux dépenses encourues est reporté à l'année suivante. Les produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, les durées de vie utile des actifs à long terme, et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Remboursements en capital et intérêts

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme sont considérés comme des charges dans les projets d'opération de logement alors que le loyer chargé aux locataires par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et les subventions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sont traités comme des produits dans ce même compte.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits et charges relatifs à l'acquisition d'immobilisations

Les produits et charges relatifs à l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations lorsque les dépenses sont engagées, à condition que la Première Nation réponde aux critères d'admissibilité.

Produits à la cession d'immobilisations corporelles

Les produits à la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations destinées à la vente sont enregistrés dans l'investissement net en immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Régime de retraite

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la dépense de retraite.

Le régime de retraite est un régime multi-employeurs à prestations déterminées et est comptabilisé à ce titre comme un régime à cotisations déterminées.

Emprunts

Les emprunts assortis de conditions avantageuses sont présentés à la valeur nominale, diminués du montant de la subvention.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

3. DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
À recevoir des A.A.D.N.C.	139 170	127 213
À recevoir du D.R.H.A.K.	70 118	63 663
À recevoir du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	1 199	1 199
À recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	121 881	65 092
À recevoir du CPE Mokaam	1 600	-
À recevoir de la C.S.S.S.P.N.Q.L.	3 274	-
À recevoir de la Gendarmerie royale du Canada	14 913	30 062
À recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	-	198 317
À recevoir du Ministère de la Culture et des Communications	-	7 500
À recevoir du programme forestier	33 000	136 889
À recevoir de Santé Canada	78 048	-
À recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones	248 761	145 211
Loyers à recevoir - Article 95	419 172	455 067
Loyers à recevoir - autres	419 987	432 982
Taxes de vente à recevoir	21 993	492 786
Autres comptes à recevoir	736 484	728 659
	2 309 600	2 884 640
Provision pour créances douteuses	(165 366)	(165 366)
	2 144 234	2 719 274

4. PLACEMENTS

	2015	2014
	\$	\$
CFOR inc., détenue à 33 1/3 %		
55 actions ordinaires	60 000	60 000
Certificats de placements garantis	809 125	800 000
	869 125	860 000

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

5. ENCAISSE ET DÉPÔTS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS

	2015	2014
	\$	\$
Surplus en fiducie	347 952	337 391
Fonds de subventions excédentaires	-	23 735
Réserve de remplacement (Article 95) (note 16)	518 531	564 874
Surplus d'opérations réservé	144 954	116 787
	1 011 437	1 042 787

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Terrain	9 154	-	9 154	-
Bâtiments communautaires	11 246 977	5 663 969	5 583 008	5 852 647
Immobilisations en cours	412 294	-	412 294	1 577 459
Maisons résidentielles	15 294 503	8 468 830	6 825 673	5 285 852
Matériel roulant	1 040 237	686 149	354 088	363 398
Mobilier et équipement	3 089 074	2 590 874	498 200	575 940
Réseau routier	1 509 936	844 229	665 707	710 165
Systèmes sanitaires	5 480 846	1 349 491	4 131 355	4 258 719
	38 083 021	19 603 542	18 479 479	18 624 180

7. CONTRIBUTIONS À REMBOURSER

	2015	2014
	\$	\$
A.A.D.N.C.	236 024	206 392
Santé Canada	-	18 137
	236 024	224 529

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

8. EXCÉDENT CUMULÉ

	2015	2014
	\$	\$
Surplus d'opérations réservé	144 954	116 787
Surplus en immobilisations	14 053 772	14 947 028
Surplus en fiducie	347 952	337 391
Réserves pour acquisition d'immobilisations (note 9)	895 234	895 234
Réserve de remplacement (Article 95) (note 16)	518 531	564 874
Fonds de subventions excédentaires (Article 95) (note 15)	-	23 735
Déficit cumulé	(895 226)	(904 721)
	15 065 217	15 980 328

9. RÉSERVES POUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

	2015	2014
	\$	\$
Provision - Activités étudiantes	15 750	15 750
Provision - Assurance responsabilité dirigeants	22 000	22 000
Provision de remplacement - Biens forestiers	46 632	46 632
Provision - Entrepôt	4 050	4 050
Réserve viabilisation de terrains	168 000	168 000
Réserve de remplacement - Salle Minawasi	41 300	41 300
Réserve de remplacement - Ameublement SDEA	12 000	12 000
Réserve de subventions excédentaires	118 196	118 196
Réserve de remplacement - Biens de santé	187 922	187 922
Provision - Camion	14 127	14 127
Provision - Rétrocaveuse	151 450	151 450
Provision de remplacement - Centre culturel	20 142	20 142
Provision de remplacement - Construction de résidences	35	35
Provision de remplacement - Garderie	950	950
Provision de remplacement - Rénovation de résidences	26 539	26 539
Provision - Complexe administratif	55 141	55 141
Provision de remplacement - Église	11 000	11 000
	895 234	895 234

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

10. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel (2,85 % au 31 mars 2015) plus 0,75 %, disponible jusqu'à concurrence de 500 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et sur un placement garanti. Au 31 mars 2015, un montant de 256 194 \$ était utilisé (659 564 \$ en 2014). La date du prochain renouvellement est le 31 octobre 2015.

11. REVENUS REPORTÉS

	2015	2014
	\$	\$
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue	25 000	-
D.R.H.A.K. - Plan de formation	40 208	-
Évaluation des services éducatifs	-	36 603
Programme prévention suicide	-	426
Projet Avenir d'enfants	-	49 476
Rénovation 2014-2015 ancien et nouveau programme	15 561	-
Service de première ligne - Services sociaux (implantation)	248 500	322 472
	329 269	408 977

12. DETTE À LONG TERME

	2015	2014
	\$	\$
Emprunt, 2,00 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2036 par mensualités de 562 \$, intérêts compris	113 951	118 714
Emprunt, 3,13 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2036 par mensualités de 1 659 \$, intérêts compris	295 680	306 209
Emprunt, 3,08 % garanti par des placements, remboursable jusqu'en 2034 par mensualités de 7 821 \$, intérêts compris	1 375 410	1 026 635
Emprunt, 1,65 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2031 par mensualités de 978 \$, intérêts compris	156 648	165 725
Emprunt, 5,35 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2024 par mensualités de 2 184 \$, intérêts compris	174 446	192 005
À reporter	2 116 135	1 809 288

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	2015 \$	2014 \$
Solde reporté	2 116 135	1 809 288
Emprunt, 1,82 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2028 par mensualités de 265 \$, intérêts compris	35 300	37 744
Emprunt, 1,82 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 494 \$, intérêts compris	75 129	79 508
Emprunt, 1,67 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2038 par mensualités de 803 \$, intérêts compris	182 884	184 000
Emprunts, 1,64 à 5,39 %, garantis par A.A.D.N.C., remboursables jusqu'en 2017 à 2040 par mensualités de 291 \$ à 2 473 \$, intérêts compris	1 112 280	1 063 700
Emprunt, 4,39 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2018 par mensualités de 377 \$, intérêts compris	12 381	16 277
Emprunt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (P.A.R.E.L.) *	65 234	20 267
Emprunt, 2,69 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2022 par mensualités de 939 \$, intérêts compris	63 164	72 600
Emprunt, 5,24 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2018 par mensualités de 246 \$, intérêts compris	6 680	9 209
Emprunt, 4,39 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2018 par mensualités de 363 \$, intérêts compris	11 899	15 644
<u>A reporter</u>	<u>3 681 086</u>	<u>3 308 237</u>

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	2015 \$	2014 \$
Solde reporté	3 681 086	3 308 237
Emprunt, 5,24 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2019 par mensualités de 406 \$, intérêts compris	17 256	21 129
Emprunt, 5,24 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2019 par mensualités de 429 \$, intérêts compris	18 229	22 321
Emprunt, 1,80 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 459 \$, intérêts compris	70 319	74 528
Emprunt, 1,80 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 949 \$, intérêts compris	145 245	153 939
Emprunt, taux préférentiel (2,85 % au 31 mars 2015) plus 1,25 %, garanti par des placements, remboursable jusqu'en 2020 par mensualités de 6 667 \$, plus intérêts	400 000	-
Emprunt, 7,2 %, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens ainsi qu'un cautionnement de créances, remboursable jusqu'en 2017 par mensualité de 2 598 \$, intérêts compris	35 959	64 348
Emprunt, 1,53 %, garanti par A.A.D.N.C., remboursable jusqu'en 2038 par mensualités de 407 \$, intérêts compris	93 573	96 998
<u>Emprunt de fonds de bande, sans modalité de remboursement</u>	<u>50 000</u>	50 000
	4 511 667	3 791 500
<u>Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an</u>	<u>(381 501)</u>	(294 810)
	4 130 166	3 496 690

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

	\$
2016	381 501
2017	360 454
2018	332 203
2019	312 351
2020	297 419

* Sous ce programme, une entente a été conclue entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant une contribution pour les rénovations majeures pour les maisons sur la réserve.

Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 5 ans par des remises gracieuses. Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts).

13. DÉFICIT

Les déficits, tels que présentés en date du 31 mars 2015, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (A.A.D.N.C.), de Santé Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours tel qu'indiqué par A.A.D.N.C.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2015	2014
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	575 040	(576 406)
Stocks	28 140	(114 257)
Frais payés d'avance	38 593	49 627
Créditeurs et charges à payer	(313 405)	443 090
Revenus reportés	(79 708)	(113 479)
Contributions à rembourser	11 495	136 304
	260 155	(175 121)
 Autre renseignement		
Intérêts payés	114 320	77 919

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

15. FONDS DE SUBVENTIONS EXCÉDENTAIRES (ARTICLE 95)

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les paiements d'aide fédérale excédentaires reçus peuvent être conservés dans un fonds de subventions excédentaires dont le solde ne doit pas dépasser 500 \$ par logement, plus les intérêts. Les fonds de cette réserve doivent être déposés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes et instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre.

Les fonds de ce compte ne doivent servir qu'à combler la différence entre le montant maximal de l'aide fédérale et les besoins futurs de subvention des occupants soumis à une vérification du revenu. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au principal. Lorsque le solde du fonds a atteint le maximum de 500 \$ par logement, un montant représentant jusqu'à 10 % de l'aide excédentaire pendant un exercice peut être viré à d'autres ensembles appartenant à l'emprunteur et ayant besoin d'aide supplémentaire, à condition qu'ils soient aidés dans le cadre du même programme.

16. RÉSERVE DE REMPLACEMENT (ARTICLE 95)

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement, plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au principal.

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	564 874	619 943
Plus :		
Ajustement de la SCHL	(54 898)	(112 164)
Allocation de l'exercice	50 255	57 095
Moins :		
Retrait de la réserve de remplacement	41 700	-
Solde à la fin	518 531	564 874

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

17. RÉSERVE DE REMPLACEMENT DE BIENS DE SANTÉ

	Réserve pour remplacement de biens	Provision évaluation quinquennale	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	174 214	13 708	187 922	187 922
Allocation de l'exercice	-	-	-	-
Solde à la fin	174 214	13 708	187 922	187 922

18. RÉGIME DE RETRAITE

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone. Les contributions pour les autochtones sont de 6,25 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Pour les non autochtones, les contributions sont de 4,6 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Enfin, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 8,5 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage.

Le montant total des frais de pension comptabilisés à titre de dépense au cours de l'exercice est de 342 119 \$ (284 987 \$ en 2014).

19. ÉVENTUALITÉS

La Première Nation a assumé une responsabilité éventuelle par l'endossement d'un emprunt hypothécaire de la société Gazonord inc. pour un montant de 250 000 \$. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2015 est de 35 959 \$ (64 348 \$ en 2014). De plus, la Première Nation assume une responsabilité de deuxième rang, le premier étant assumé par Investissement Québec, pour un emprunt hypothécaire de 560 000 \$ pour le Centre de la Petite Enfance Mokaam. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2015 est de 130 896 \$ (233 240 \$ en 2014).

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2015

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs des débiteurs, de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créateurs et charges à payer et des contributions à rembourser correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement dans CFOR n'a pu être déterminé puisqu'il ne s'agit pas d'une société publique et la juste valeur des certificats de placements garantis est égale au coût.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêts que le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève approximativement à 4 167 420 \$ au 31 mars 2015 (3 728 374 \$ en 2014).

La juste valeur des prêts P.A.R.E.L et celle de l'emprunt du fonds de bande n'ont pas pu être déterminées, car ceux-ci ne portent pas intérêts ou leur date d'échéance n'est pas fixée.

Risque de crédit

La Première Nation consent du crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Risque de taux d'intérêts

La majorité des dettes à long terme sont à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêts n'est pas significatif. Toutefois, la juste valeur et les taux pourraient varier en raison des changements de taux d'intérêts sur le marché.

22. RECLASSEMENT

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

21. DÉPENSES PAR OBJET

	2015	2014
	\$	\$
Salaires et charges sociales	5 123 025	4 751 032
Allocation à la réserve de remplacement	50 255	57 095
Allocations post-secondaires	156 768	158 413
Allocations - vêtements étudiants	14 378	10 464
Amortissement des immobilisations	1 078 302	1 056 615
Achats	3 467 220	4 319 142
Activités	47 619	25 547
Appui au programme	127 243	85 555
Assurances	105 685	70 227
Besoins essentiels	673 567	517 168
Besoins particuliers	1 858	1 476
Bourses	18 800	17 400
Carburant	42 085	47 678
Chambres et pensions	14 168	11 410
Contrats	632 101	437 484
Contributions de l'employeur au régime d'assurance collective	22 987	-
Coût de transport	75 930	74 541
Énergie	226 971	170 308
Entretien et réparations	321 609	186 042
Fournitures médicales	12 599	12 182
Frais bancaires et intérêts de la dette à court terme	69 573	52 389
Frais d'administration	436 948	364 403
Frais de courtier	-	14 628
Frais de déplacement	291 152	304 320
Frais d'atelier, de formation, conférence et de scolarité	472 385	461 467
Frais de traduction	7 500	4 236
Honoraires de consultants	218 973	115 127
Honoraires professionnels	411 989	179 118
Location	21 146	45 863
Matériel	122 834	70 472
Matériel et équipement	93 266	90 202
Mauvaises créances	228 605	68 460
Papeterie et fournitures de bureau	76 314	94 629
À reporter	14 663 855	13 875 093

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

21. DÉPENSES PAR OBJET (suite)

	2015	2014
	\$	\$
Solde reporté	14 663 855	13 875 093
Perte de valeur sur achalandage	-	23 702
Programmes	111 744	94 163
Remboursements sur emprunts (capital et intérêts)	311 833	296 798
Publicité	536	-
Services municipaux	67 080	-
Télécommunication	112 284	108 041
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (R.B.A.)	178 830	156 661
Trophées et médailles	-	9 630
Frais divers	199 361	212 547
	15 645 523	14 776 635

23. INFORMATION SECTORIELLE

	Gouvernement		Administration	
	2015	2014	2015	2014
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 050	-	752 569	528 225
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	-
Autres revenus	185 973	186 125	762 254	311 800
Total revenus	187 023	186 125	1 514 823	840 025
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	217 828	301 042	480 876	453 138
Remboursement de la dette	-	-	17 582	20 594
Amortissement	43 790	46 030	111 447	116 201
Autres dépenses	304 182	126 075	748 918	612 214
Total dépenses	565 800	473 147	1 358 823	1 202 147
Surplus (déficit) annuel	(378 777)	(287 022)	156 000	(362 122)

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Développement des ressources humaines		Éducation	
	2015	2014	2015	2014
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	-	-	2 383 904	2 414 150
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	-
Autres revenus	243 303	302 308	(11 489)	(79 238)
Total revenus	243 303	302 308	2 372 415	2 334 912
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	188 852	189 686	1 542 565	1 294 708
Remboursement de la dette	-	-	-	-
Amortissement	-	-	56 066	61 028
Autres dépenses	94 586	103 199	996 497	893 799
Total dépenses	283 438	292 885	2 595 128	2 249 535
Surplus (déficit) annuel	(40 135)	9 423	(222 713)	85 377
	Santé		Travaux publics	
	2015	2014	2015	2014
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 630 161	1 748 764	909 980	753 622
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	-
Autres revenus	402 820	297 536	285 965	252 530
Total revenus	2 032 981	2 046 300	1 195 945	1 006 152
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	1 096 705	998 772	329 341	352 057
Remboursement de la dette	-	-	-	-
Amortissement	118 627	127 548	186 853	190 101
Autres dépenses	992 920	891 138	594 516	405 097
Total dépenses	2 208 252	2 017 458	1 110 710	947 255
Surplus (déficit) annuel	(175 271)	28 842	85 235	58 897

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Assistance sociale		Développement économique	
	2015	2014	2015	2014
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 047 426	1 047 426	162 636	109 986
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	6 157
Autres revenus	(34 149)	(35 319)	(14 647)	(6 605)
Total revenus	1 013 277	1 012 107	147 989	109 538
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	153 857	214 470	59 354	55 546
Remboursement de la dette	-	-	-	-
Amortissement	-	-	74 956	79 182
Autres dépenses	841 075	629 771	85 085	50 343
Total dépenses	994 932	844 241	219 395	185 071
Surplus (déficit) annuel	18 345	167 866	(71 406)	(75 533)
	Sécurité publique		Habitation	
	2015	2014	2015	2014
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	176 600	228 953	253 308	372 511
Transferts gouvernement provincial	163 015	211 340	-	-
Autres revenus	79 220	80 009	1 087 207	1 508 924
Total revenus	418 835	520 302	1 340 515	1 881 435
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	342 518	355 669	136 682	133 129
Remboursement de la dette	-	10 000	264 551	261 296
Amortissement	17 914	17 623	448 737	394 409
Autres dépenses	98 916	107 615	650 030	180 561
Total dépenses	459 348	490 907	1 500 000	969 395
Surplus (déficit) annuel	(40 513)	29 395	(159 485)	912 040

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI
Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2015

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Culture, Patrimoine et Territoire		Autres	
	2015	2014	2015	2014
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	4 075	-	7 068	-
Transferts gouvernement provincial	374 141	177 000	10 000	40 000
Autres revenus	72 049	23 989	4 525 413	4 555 104
Total revenus	450 265	200 989	4 542 481	4 595 104

	Dépenses :			
	2015	2014	2015	2014
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	305 608	195 043	268 839	239 389
Remboursement de la dette	-	-	4 117	4 908
Amortissement	6 351	7 939	13 561	16 554
Autres dépenses	58 520	70 908	3 692 701	4 569 853
Total dépenses	370 479	273 890	3 979 218	4 830 704
Surplus (déficit) annuel	79 786	(72 901)	563 263	(235 600)

	Transfert aux acquisitions d'immobilisations		Total	
	2015	2014	2015	2014
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	-	-	7 328 777	7 203 637
Transferts gouvernement provincial	-	-	547 156	434 497
Autres revenus	-	-	7 583 919	7 397 163
Transfert acquisition immobilisations	(933 602)	(1 927 492)	(933 602)	(1 927 492)
Total Revenus	(933 602)	(1 927 492)	14 526 250	13 107 805

	Dépenses :			
	2015	2014	2015	2014
Dépenses :				
Salaires et avantages sociaux	-	-	5 123 025	4 782 649
Remboursement de la dette	-	-	286 250	296 798
Amortissement	-	-	1 078 302	1 056 615
Autres dépenses	-	-	9 157 946	8 640 573
Total dépenses	-	-	15 645 523	14 776 635
Surplus (déficit) annuel	(933 602)	(1 927 492)	(1 119 273)	(1 668 830)